



## Les screens peuvent-ils être une preuve ?

Par **Lucien56**, le **28/10/2019** à **22:15**

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour que l'on m'éclair sur un sujet.

J'ai 20 ans et ma copine a 17 ans, nous avons eu une relation sexuelle. Elle refuse certaines choses pendant l'acte, ce que je peux comprendre, et à chaque fin de relation sexuelle, en SMS, je lui pose des questions sur l'acte qu'on a fait afin qu'elle puisse me confirmer qu'il ne s'est rien passé de grave (en fait je fait ça pour avoir des preuves au cas où, d'où ma future question) et ma question est la suivante : si par exemple, ma copine qui pourrait, peut-être un jour ne sait-on jamais, devenir mon ex copine, et qu'elle décide de se venger en m'accusant de viol etc, les screens que j'ai pris où elle affirme avoir été consentante sur certaines pratiques sexuelle peuvent-ils, juridiquement, suffir à prouver mon innocence ?

Merci à ceux qui répondront à ma question.